



Envoyé en préfecture le 27/06/2024

Reçu en préfecture le 27/06/2024

Publié le 28/06/2024

ID : 040-264004292-20240624-240624H1694H1-DE



## CIAS PAYS TARUSATE

### Délibérations du Conseil d'Administration du 24 juin 2024

L'an deux mille vingt-quatre le vingt-quatre juin à dix-huit heures trente, le Conseil d'Administration du CIAS PAYS TARUSATE, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, Salle du conseil - 1er étage, sous la présidence de Patricia LOUBERE, Vice-Présidente.

**Date de la convocation** : mercredi 19 juin 2024

#### Présents :

Jean Didier BATBY, Patricia LOUBERE, Armandine BEAUGIER, Muriel BERGES, Jean René HAUQUIN, Evelyne COURROS, Sabine DEHEZ, Danièle DINCLAUX, Sylvie DUFAU, Véronique TOUYA, Cécile GARRIDO, Colette LAPEYRE, Geneviève MALET, Marie-Hélène PALLARES, Patrick POSTIS, Michèle PROSPER, Nicolas SAUGNAC

#### Absents :

Laurent CIVEL, Thierry BIBES, DOMINIQUE DUBARRY, Sylvie DUBOURG-DAUGREILH, Jean-Marc HAUQUIN, Jacques LARRIEU, Bernard POCH, Annick SOUBIROU

#### Pouvoirs :

Christian BENESSE a donné pouvoir à Sabine DEHEZ, Sandrine BLAISUS a donné pouvoir à Danièle DINCLAUX, Marcel BOUTET a donné pouvoir à Sylvie DUFAU, Jean-Marie DOUTHE a donné pouvoir à Marie-Hélène PALLARES, Jacques DURAND a donné pouvoir à Armandine BEAUGIER, Laurent NOLIBOIS a donné pouvoir à Nicolas SAUGNAC, Jean-Pierre POUSSARD a donné pouvoir à Geneviève MALET, Jean-Marie SAUBANERE a donné pouvoir à Muriel BERGES

Nombre de membres afférents	33
Nombre de membres en exercice	33
<b>Présents</b>	<b>17</b>
<b>Pouvoirs</b>	<b>8</b>
<b>Votants</b>	<b>25</b>

**N° 20240624-004**

**CIAS - DECISION MODIFICATIVE N°1**

Considérant qu'il convient de procéder à des ajustements budgétaires au niveau de Budget général du CIAS, section investissement

Madame la Vice-Présidente expose,

Afin de doter les comptes :

- « 204 subventions équipement versée » correspondant à la subvention d'équipement versée aux deux EHPAD communautaires dans le cadre du renouvellement du logiciel de la « table TOVERTAFEL »
- « 21838 autre matériel informatique » correspondant au changement du logiciel budgétaire et Financier pour l'ensemble des établissements du CIAS

Comme suit :

Envoyé en préfecture le 27/06/2024

Reçu en préfecture le 27/06/2024

Publié le 28/06/2024

ID : 040-264004292-20240624-240624H1694H1-DE



SECTION INVESTISSEMENT			
DEPENSES		RECETTES	
Chapitre	Montant	Chapitre	Montant
204 - subvention équipement versée	5 000,00 €		
21838 autre matériel informatique	19 462,10 €		
2188 - immobilisations corporelles	- 5 000,00 €		
2128 - immobilisations corporelles	- 19 462,10 €		
<b>TOTAL DEPENSES</b>	<b>- €</b>	<b>TOTAL RECETTES</b>	<b>0,00 €</b>

**En Investissement :**

204 subvention équipement versée : + 5 000€  
21838 autre matériel informatique : + 19 462.10€

2188 immobilisations corporelles : - 5 000€  
2188 immobilisations corporelles : - 19 462.10€

**Après en avoir délibéré, le Conseil d'Administration, ADOPTE A L'UNANIMITE,**

**ARTICLE 1**

**A APPROUVER** la décision modificative

**ARTICLE 2 :**

**A AUTORISER** le Président à signer tout document à cet effet,

**ARTICLE 3 :** La présente délibération peut faire l'objet, d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal administratif de Pau, dans un délai de deux mois à compter de sa publication ou de son affichage ainsi que le cas échéant de sa transmission au représentant de l'Etat dans le département.

**ARTICLE 4 :** Monsieur le Président est chargé, en ce qui le concerne, de l'exécution de la présente délibération.

**Vote :** Adopté à l'unanimité des suffrages exprimés

Signé le 27 JUN 2024

La Vice Présidente du CIAS  
Patricia LOUBERE  
Présidente  
du Pays TARUSATE  
Patricia LOUBERE

« La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal administratif de Pau dans un délai de deux mois à compter de sa publication, son affichage et de sa réception par le représentant de l'Etat dans le département.